

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nomination de François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, et d'Agnès Firmin le Bodo, ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professions de santé

Réaction de Lamine Gharbi

Paris – 4 juillet 2022 - Lamine Gharbi, le président de la Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP), a réagi aux nominations de François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, et d'Agnès Firmin le Bodo, ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professions de santé : « *Je félicite François Braun pour sa nomination. Je le sais très attaché à la coopération de tous les acteurs de santé au service des citoyens, indépendamment de leur statut. Je suis certain qu'il saura réunir les différents acteurs que nous sommes à égalité de droits comme de responsabilités au sein d'un véritable service public de santé capable de mener les réformes nécessaires.*

La FHP lui a fait un certain nombre de propositions dans le cadre de la mission flash qui a lui été confiée par le président de la République sur les urgences et les soins non programmés. Les mesures annoncées la semaine dernière vont dans le bon sens pour faire face aux difficultés de l'été qui se cristallisent dans les services d'urgences. L'écoute attentive de François Braun a témoigné de la confiance qu'il porte à tous ceux qui agissent pour la santé. Son approche est pragmatique, fondée sur la mission, non sur le statut.

Je salue également la nomination d'Agnès Firmin le Bodo, ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professions de santé. L'intitulé même de ce nouveau ministère montre l'importance accordée à l'organisation de la santé sur les territoires et à la nécessité d'agir au plus près des besoins, avec tous ceux qui s'efforcent d'y répondre localement. Agnès Firmin le Bodo, par son engagement sur les sujets de santé, connaît et maîtrise ces enjeux.

Je souhaite la plus grande réussite à François Braun et Agnès Firmin Le Bodo dans leur nouvelle mission
»

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 85 % de la chirurgie ambulatoire
- 1 accouchement sur 4
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 50 % des patient atteint du cancer
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique